

... le nombre total des réservistes était de 23,200 et leur nombre effectif en août 1971 était de 20,950 de moins que le maximum autorisé.

Ce sont les derniers chiffres tirés d'une estimation faite en 1969, monsieur l'Orateur, qui m'ont incité à poser ma question. J'aimerais recevoir certaines réponses. Tout d'abord, le ministre a-t-il été pleinement avisé par son personnel compétent des raisons qui ont motivé la réduction alarmante des forces de réserve de l'Armée canadienne à un niveau beaucoup plus bas même que le minimum acceptable? En dépit de ce qu'a dit le ministre, les statistiques révèlent jusqu'ici une baisse inquiétante de l'effectif de nos forces de réserve. La raison de cette baisse me préoccupe, tout comme les mesures que nous devons prendre pour l'enrayer. Par exemple, pourquoi ce nombre inquiétant de départs dans nos forces armées? Pourquoi un si grand nombre de départs après l'année initiale d'entraînement? Après avoir servi une première année, de nombreuses recrues ne prennent même pas la peine de démissionner. Elles ne reviennent simplement pas. Pourquoi restent-elles à la maison?

Je prétends qu'il y a une foule de raisons, l'une d'entre elles étant l'appui insuffisant accordé par les forces régulières, parce que le service du personnel hésite avec raison, étant donné le manque de fonds et de main-d'œuvre, à affecter des officiers et des sous-officiers des grades supérieurs aux unités de réserve aux fins d'entraînement. Une autre raison est liée au manque de fonds. En outre, comme nous sommes incapables de muter des officiers et des sous-officiers aux unités de réserve, il est difficile de donner à ces unités le niveau d'entraînement qui est absolument indispensable si nous voulons offrir aux forces permanentes de l'Armée canadienne le soutien dont elles ont besoin. La raison d'être, si vous le voulez, de nos forces de réserve est de pouvoir appuyer nos forces régulières de l'Armée canadienne.

A ces questions, nous voulons des réponses. Le ministre a-t-il reconnu le problème? Que se propose-t-il de faire pour le résoudre? La publicité est-elle suffisante? Y a-t-il un programme d'entraînement intégré, secondé par les membres des forces régulières? Les réservistes ont-ils accès à un niveau d'entraînement offert habituellement aux officiers et sous-officiers des forces régulières? Il nous faut une réponse à toutes ces questions si nous devons reconnaître les raisons du déclin angoissant auquel j'ai fait allusion. Je compte que le distingué secrétaire parlementaire me donnera, ce soir, certaines réponses.

M. J.-R. Comtois (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): En réponse au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), je ne saurais ajouter grand-chose à ce que le ministre a dit au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale le 27 avril dernier, soit il y a deux semaines, en réponse à une question consécutive à un article de journal au sujet des forces de réserve.

M. Forrestall: En réponse à une question de Doug Rowland.

M. Comtois: Le moins que je puisse dire, c'est que l'article avait quelque chose de tendancieux et dans les statistiques et dans les conclusions. On prétendait que l'effectif de la réserve a diminué de 22 p. 100 en deux ans. En décembre 1969, le ministre de la Défense nationale d'alors a annoncé que l'effectif maximal des forces de réserve, y compris celles de la milice, de la marine et de

l'aviation avait été fixé à 23,200. Au mois d'août 1971, l'effectif global des forces de réserve s'établissait à 20,950.

Il y a deux semaines, le ministre de la Défense nationale (M. Benson) a informé le comité que le ministère examinait la question des forces de réserve et élaborait des projets relativement à différentes questions, notamment l'équipement, l'uniforme, l'entraînement et la solde.

M. Forrestall: La solde est importante.

M. Comtois: Comme le sait le député, certains éléments de la milice participaient il y a quelques semaines, à des exercices militaires avec le régiment canadien aéroporté, à la Jamaïque.

M. Forrestall: Soixante sur 22,000.

M. Comtois: Il aimera savoir aussi que quelque 500 miliciens, venus de tout le Canada, participeront aux exercices en Europe avec le Quatrième groupe mécanisé de combat canadien, à l'été. Les premiers éléments de ce groupe partiront pour l'Europe dans une semaine. Enfin, on projette de faire comparaître au comité le sous-chef des opérations et des réservistes le 30 mai, afin de renseigner les membres de ce comité sur le sujet des forces de réserve. On répondra alors à toute question précise.

LE LOGEMENT—L'AIDE AU FINANCEMENT D'HABITATIONS POUR LES INDIENS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai posé la question suivante au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) il y a environ deux semaines:

Vu l'intérêt porté aux gagne-petit dans le domaine du logement,

Je pense qu'on a fait beaucoup de propagande sur l'intérêt que porte le gouvernement à la construction d'habitations pour les gagne-petit.

Je voudrais demander au ministériel qui représente le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien si on a l'intention d'augmenter la participation publique au financement d'habitations pour les Indiens. Je pose la question en songeant à l'article de M. Stan Bailey, dans le *Globe and Mail* de samedi dernier, pour signaler la pénurie démoralisante des ressources consacrées au logement des Indiens à l'heure actuelle.

Le premier ministre (M. Trudeau), qui répondait au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien absent à ce moment-là, a dit qu'il demanderait à ce dernier de se renseigner. Un mois s'est écoulé déjà et je n'ai toujours pas eu de réponse du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le ministre qu'on devrait peut-être surnommer le ministre du développement indien et des affaires du nord, n'a pas répondu, je pose la question encore une fois ce soir.

Je crois que c'est parmi le groupe des Indiens et des Métis que les revenus les plus bas sont enregistrés au Canada. Toutefois, dans le *Globe and Mail* du 24 avril dernier, j'ai lu avec stupéfaction un article de la Presse canadienne émanant de Sudbury (Ont.) intitulé: «On a dit aux Indiens de chercher des fonds ailleurs». Je vous cite un bref passage de l'article:

Un porte-parole du ministère fédéral des Affaires indiennes a dit aux délégués à une conférence sur les Indiens tenue ici de s'adresser ailleurs pour obtenir des fonds destinés au logement et de ne pas compter exclusivement sur le ministère.

Stan Bailey, agent de liaison du ministère pour les programmes de financement domiciliaire et de travaux d'hiver, a dit aux représentants de 24 réserves que les ressources du ministère sont «limitées d'une façon décourageante».